

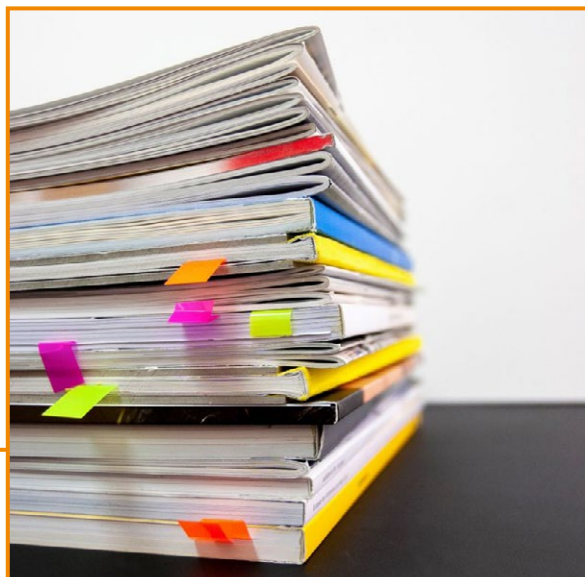


GUIDE PRATIQUE SUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES **CONTENTIEUSES** ET DU **SURSIS DE PAIEMENT**



CONTEXTE

CONTEXTE



La Direction Générale des Impôts est depuis de longues années, engagée dans un vaste mouvement de modernisation qui vise la simplification des procédures, la réduction du coût de la discipline fiscale et, l'amélioration de la qualité du service offerte aux usagers. La Loi des Finances pour l'exercice 2020 n'a pas échappé à cette règle avec l'institution de la dématérialisation des opérations liées à la procédure contentieuse.

La dématérialisation des procédures contentieuses signifie que les contribuables ont dorénavant la possibilité d'introduire en ligne leurs réclamations contentieuses et leurs demandes de transaction, avec la possibilité de suivre l'évolution du traitement desdites demandes par le même canal.

De même, l'auto délivrance du sursis de paiement en ligne est possible pour le contribuable qui a introduit, auprès de l'administration fiscale ou auprès des tribunaux administratifs, un recours visant à contester la dette fiscale mise à sa charge, à condition pour celui-ci de respecter les conditions de forme énumérées dans les dispositions des articles **L116, L119 et L121 du Livre des Procédures Fiscales (LPF)**.

Le présent manuel apporte des indications pratiques sur les étapes à suivre pour le dépôt et le suivi en ligne des demandes contentieuses, de transactions, et sur celles relatives à l'obtention en ligne du sursis de paiement.

SOMMAIRE

I CONNEXION À L'ESPACE VIRTUEL DE LA DGI	04
1- Cas des contribuables disposant d'un profil utilisateur	
2- Cas des contribuables ne disposant pas de profil utilisateur	
II SAISIE DE LA DEMANDE CONTENTIEUSE	06
1- Génération du numéro de la requête	
2- Choix du numéro généré	
3- Choix de la phase de réclamation contentieuse	
III DÉPÔT EN LIGNE DE LA RÉCLAMATION CONTENTIEUSE	10
1- Saisie du montant contesté	
2- Paiement du timbre fiscal et du montant non contesté	
3- Dépôt de la requête	
IV DÉLIVRANCE EN LIGNE DU SURSIS DE PAIEMENT	16
V SUIVI EN LIGNE DU TRAITEMENT DE LA RÉCLAMATION CONTENTIEUSE	18



SOMMAIRE

CONNEXION À L'ESPACE VIRTUEL DE LA DGI



01

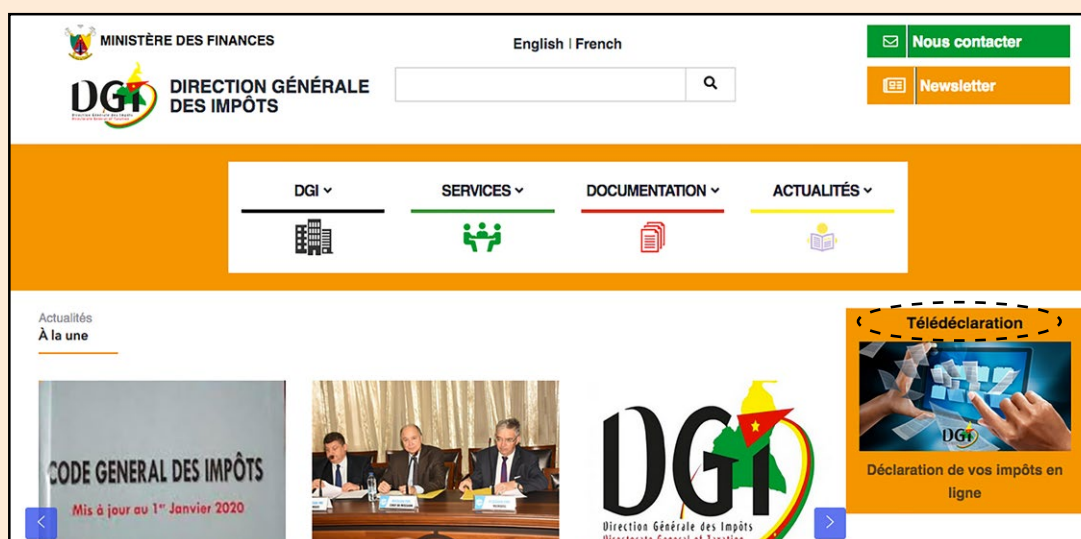
CONNEXION À L'ESPACE VIRTUEL DE LA DGI

L'accès au système varie suivant que l'utilisateur dispose ou non de paramètres de connexion (login et mot de passe).

1- Cas des contribuables disposant d'un profil utilisateur

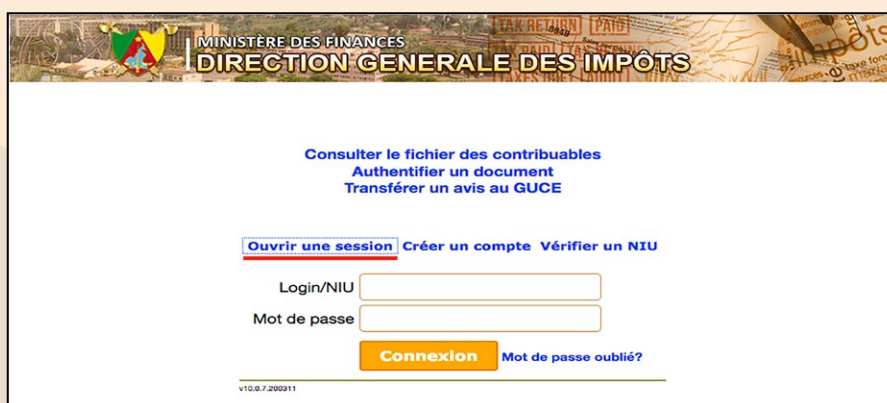
L'accès au système, commence par l'ouverture de sa session dans la plateforme de télé déclaration des impôts et taxes en utilisant **son login et son mot de passe personnels**. Pour cela, se rendre sur le portail www.impots.cm.

Figure 1 : Accès au menu Télé déclaration



Une fois rendu sur la page ci-dessus, cliquer sur le lien « **TELEDECLARATION** », et accéder à l'espace d'ouverture de votre session.

Figure N°2 : Fenêtre de connexion à la session du contribuable



Entrer son **login et son mot de passe** pour accéder à l'appli.

2- Cas des contribuables ne disposant pas d'un profil utilisateur

Pour le cas des nouveaux utilisateurs, ces paramètres (login et mot de passe) sont obtenus par SMS en cliquant sur « **NOUVEL UTILISATEUR** » pour effectuer une demande de paramètres, puis sur « **ENVOYER** ».

L'utilisateur peut alors se connecter à l'aide des paramètres reçus par SMS.

SAISIE DE LA DEMANDE CONTENTIEUSE



02

SAISIE DE LA DEMANDE CONTENTIEUSE

Une fois saisis les paramètres de connexion, le système affiche automatiquement la session du contribuable. C'est à travers ladite session que le contribuable accède au menu « **CONTENTIEUX** » puis à la page d'interfaçage pour cocher le menu « **REQUETE CONTENTIEUSE** » (Figures 3 et 4).

Figure N°3 : Accès au menu contentieux.

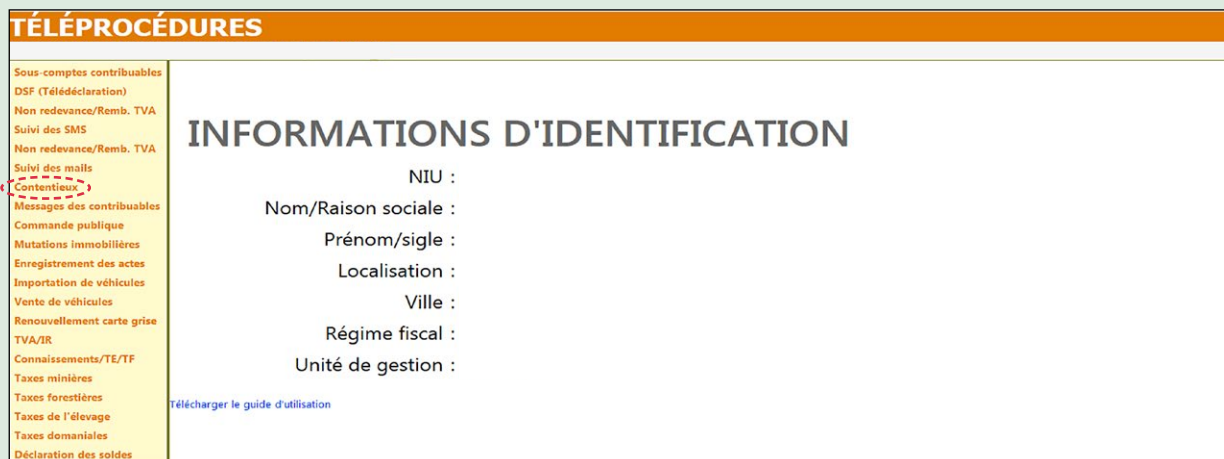


Figure N°4 : Accès au menu de saisie de la requête contentieuse



A ce niveau, la page « **GESTION REQUETE CONTENTIEUSE** » s'ouvre. L'utilisateur clique sur le menu « **LISTER LES REQUETES** » et peut suivre la démarche ci-après :

- générer le numéro de la requête (Cliquer sur le menu « **Nouvelle Saisie**») (figure 5) ;
- choisir le numéro généré (Cliquer sur la ligne contenant le numéro) (figure 6) ;
- choisir la phase de la réclamation (cliquer sur la phase indiquée) (figure 7).

1- Générer le numéro de la requête

La génération du numéro de la requête est importante dès lors que ce numéro est également celui qui sera utilisé lors des phases ultérieures.

Figure N°5 : Gestion de la requête contentieuse

The screenshot shows a web application interface for 'GESTION REQUETE CONTENTIEUSE'. At the top, there is a header with '608' and 'REQUETE CONTENTIEUX'. Below this is a table with columns for 'RAR', 'REFERENCE', 'EMISSION_AMR', and two phases (PHASE 1 and PHASE 2) with sub-columns for 'MNT NON CONTESTE', 'MNT CONTESTE', 'PAIEMENT NON CONTESTES', 'NON_CONTESTE', 'CONTESTE', and 'PAIEMENT'. A 'Lister les requetes' button is visible on the right. Below the table is a 'Nouvelle Saisie' button (circled in red) and an 'ACTUALISER' button. A 'DEMARCHE A SUIVRE' section contains the following instructions:

- 1 Cliquer sur le bouton "Lister les requetes"
- 2 Générer le numero de la réquete (Cliquer sur le bouton " Nouvelle Saisie")
- 3 Choisir le numero généré(Cliquer sur la ligne contenant le numero)
- 4 Choisir la phase de réclamation

En cliquant sur « **NOUVELLE SAISIE** », un numéro est automatiquement généré par le système.

Figure N°6 : Identification du numéro

The screenshot shows the same web application interface as Figure 5, but now with a table containing one row of data. The 'REFERENCE' column contains the value '0,00 + 0000118-03-2020', which is circled in red. The other columns in the table have values of '0,00'. The 'Nouvelle Saisie' button is still present at the bottom left.

RAR	REFERENCE	EMISSION_AMR	PHASE 1			PHASE 2		
			MNT NON CONTESTE	MNT CONTESTE	PAIEMENT NON CONTESTES	NON_CONTESTE	CONTESTE	PAIEMENT
<input checked="" type="checkbox"/>	0,00 + 0000118-03-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour poursuivre la saisie de la requête contentieuse, cliquer sur la ligne contenant le numéro généré.

3- Choisir la phase du contentieux en fonction de l'autorité saisie

Le choix de la phase du contentieux est fonction de l'autorité saisie. Le système proposera les différentes phases selon le niveau de contestation.

Choisir la phase 1 lorsque l'autorité saisie est le Directeur Général des Impôts, le Directeur des Grandes Entreprises ou les Chefs de Centres Régionaux des Impôts.

Choisir la phase 2 pour la saisine du Ministre des Finances et choisir la phase 3 ou 4 pour la demande de sursis de paiement administratif lorsque le recours est pendant devant les juridictions administratives.

Figure N°7 : Choix de la phase contentieuse

497 GESTION REQUETE CONTENTIEUSE										
REQUETE CONTENTIEUX										
1 REQUETE CONTENTIEUX										Lister les requetes
RAR	REFERENCE	EMISSION_AMR	PHASE1			PHASE 2				
			MNT NON CONTESTE	MNT CONTESTE	PAIEMENT NON CO	NON CONTESTE	CONTESTE	PAIEMENT		
<input checked="" type="checkbox"/>	0,00 0000095-01-2020	1 632 042 033,21	0,00	1 332 808 178,20	299 258 855,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<input type="checkbox"/>	0,00 0000080-01-2020/	1 632 042 033,21	0,00	1 632 042 033,21	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nouvelle Saisie (PHASE 1) MINFI(PHASE 2) TRIBUNAL ADMINISTRATIF(PHASE 3) CHAMBRE ADMINISTRATIVE(PHASE)



LE DÉPÔT EN LIGNE
DE LA RÉCLAMATION
CONTENTIEUSE



03

LE DÉPÔT EN LIGNE DE LA RÉCLAMATION CONTENTIEUSE

Le choix de la phase de contestation faite, la page « **REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE)** » s'ouvre. L'utilisateur peut donc suivre la démarche ci-après :

- saisie du montant contesté (cliquer sur le menu « **SAISIE DU MONTANT CONTESTE** »)
- paiement du montant non contesté
- dépôt de la requête

1- Saisie du montant contesté

L'utilisateur clique sur le menu « **SAISIE DU MONTANT CONTESTE** » pour effectuer la saisie, puis sur « **Visualiser** ».

Figure N°8a : Saisie du montant contesté

BAKER HUGHES CAMEROON S.A. 407

REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE I)

0000114-03-2020 Visualiser

DEMARCHE A SUIVRE

- 1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE
- 2 PAIEMENT DU MONTANT NON CONTESTE
- 3 DEPOT DE LA REQUETE
- 4 GENERATION LETTRE SURSIS

Figure N°8b : Saisie du montant contesté

BAKER HUGHES CAMEROON S.A. 407

REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE I)

0000114-03-2020 Visualiser

1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE

SAISIE MONTANT CONTESTE

IMPOSITIONS EMISES (LISTE DES MES AMR) Lister

REF_AMR	BRUT TOTAL	FIN_TOTAL
266/DIG/CGS/17	0,00	-540 146 311,00

REF AMR: UniLabel35

IMPOTS

PRINCIPAL

CAC

PENALITE

INTERET RETARD

TOTAL

TOTAL CONTESTE

Nouveau Supprimer Enregistrer

annuler Validation Valider

AUTORITE SAISIE: SUIVANT->

Une fois la fenêtre de saisie ouverte, un clic sur le bouton « **Lister** » permet au système d'afficher l'ensemble des AMR de l'utilisateur. Ce dernier choisit l'AMR et sélectionne les impôts contestés en cliquant à chaque fois sur « **Enregistrer** » puis, lorsque l'ensemble des impôts contestés ont été enregistrés, cliquer sur « **Valider** ».

2- Paiement du timbre fiscal et du montant non contesté

Après avoir enregistré et validé l'AMR et les impôts contestés, il est nécessaire pour l'utilisateur d'effectuer le paiement du timbre fiscal et de la partie non contestée, le cas échéant. Cette action consistera pour l'utilisateur, à générer tout d'abord l'avis de paiement y relatif.

Figure N°9 : Génération de l'avis de paiement de la partie non contestée et du timbre fiscal

RIB CONTRIBUTABLE	REF OV	TOTAL	DATE_VALIDATION	NUM_QUITTANCE	NUMERO_TRANSACT
10003002000502086217339	1138019	299258655.01	31/01/2020	19-00000013957	055555

Pour effectuer ce paiement, l'utilisateur déroule le menu « **RIB** » (**Relevé d'Identité Bancaire**) pour sélectionner le compte bancaire à partir duquel il souhaite effectuer ledit paiement.

N.B. : Dans le cas où le RIB sollicité n'est pas encore listé dans le système, l'utilisateur peut lui-même insérer ledit RIB en cliquant sur insérer RIB, la page RIB contribuable s'ouvre. Celui-ci peut alors introduire les informations y relatives.

Figure N°10 insertion du RIB par le contribuable

DATE_SAISIE	COMPTE BANCAIRE
-------------	-----------------

L'utilisateur peut alors générer son avis de paiement de la partie non contestée ainsi que du timbre spécifique en cliquant sur le menu « **GENERATION AVIS DE PAIEMENT** ».

Figure N°11 : Avis de paiement

REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE I)

000095-01-2020 DGI

1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE → 2 PAIEMENT DU MONTANT NON CONTESTE → 3 DEPOT DE LA REQUETE → 4 GENERATION LETTRE SURSIS

2 GESTION PAIEMENT DU MONTANT NON CONTESTE

< PRECEDE NOUVEAU RIB 10003002000502088217339 > GENERATION AVIS DE PAIEMENT (PARTIE NON CONTESTE) LISTER SUIVANT >

RIB CONTRIBUABLE	REF OV	TOTAL	DATE_VALIDATION	NUM_QUITTANCE	NUMERO_TRANSACTI
10003002000502088217339	1138019	299258855.01	31/01/2020	19-00000013957	055555

ANNULER L'AVIS DE PAIEMENT EDITION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FINANCE
DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION
LARGE TAX PAYERS UNIT

REFERENCE: 1138019

AVIS DE PAIEMENT DGE

DONNEUR D'ORDRE RIB: NIU: RAISON SOCIALE:

D'un montant de : 299 258 855

Au profit de: 1200100497111111111123

Pour paiement des impôts et Taxes mentionnés dans le tableau :

N°	OPERATION	REFERENCE	PRINCIPAL	PENALITE	TOTAL
1	AMR	215DGEUCDFVQ17	186 241 030	132 962 825	299 203 855
2	REQ	TIMBRES FISCAUX	25 000	0	25 000
TOTAL			186 266 030	132 962 825	299 258 855

Le présent Ordre de Virement est émis à la somme de :
/Deux cent quatre vingt dix neuf millions deux cent cinquante huit mille huit cent cinquante cinq FCFA/

Direction Générale des Impôts
Directorate General of Taxation

L'avis de paiement, qui comporte à la fois le RIB du Receveur du centre de rattachement et celui de la banque de l'utilisateur, permettra le transfert de fonds indiqué. Dès lors, le paiement devra être comptabilisé par le Receveur des Impôts ou par l'utilisateur.

Pour la confirmation du paiement par l'utilisateur, un clic sur « **CONFIRMATION DE PAIEMENT** » conduit à la fenêtre ci-dessous. L'utilisateur sélectionne alors l'avis de paiement concerné, ensuite vérifie la présence du virement y relatif sur la plateforme SYSTAC et SYGMA. Puis, un clic sur « **CONFIRMER** » permet de comptabiliser le paiement dans le système et obtenir sa quittance en ligne.



Figure N°12 : Confirmation du paiement

Après confirmation du paiement, l'utilisateur peut alors effectuer le dépôt de la requête.

3- Dépôt de la requête

Il suffit, à cette étape, pour l'utilisateur de cliquer sur le menu « DEPOT DE LA REQUETE ».

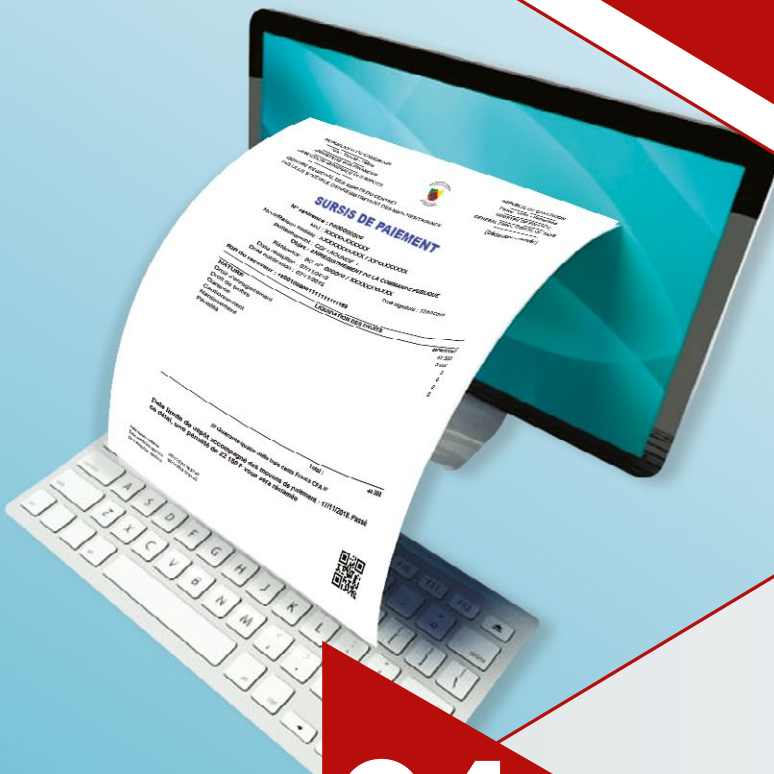
Figure N°13 : Dépôt de la requête



Disponibles

à la bibliothèque de la DGI et
à l'adresse www.impots.cm

LA DÉLIVRANCE EN LIGNE DU SURSIS DE PAIEMENT



04

LA DÉLIVRANCE EN LIGNE DU SURSIS DE PAIEMENT

La génération du sursis de paiement est la dernière étape de la procédure. Elle consiste pour l'utilisateur à cliquer sur le bouton « **GENERATION LETTRE SURSIS** ».

Figure N°14 : Génération du sursis de paiement

REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE I)

AO: DGI

DEMARCHE A SUIVRE

- 1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE
- 2 PAIEMENT DU MONTANT NON CONTESTE
- 3 DEPOT DE LA REQUETE
- 4 GENERATION LETTRE SURSIS

1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE → 2 PAIEMENT DU MONTANT NON CONTESTE → 3 DEPOT DE LA REQUETE → 4 GENERATION LETTRE SURSIS

CONSULTATION ET EDITION

DETTES FISCALES	EMISSION AMR	PHASE 1			
		NON CONTESTE	MNT CONTESTE	PAIEMENT (NON CONTESTE +TIMBR	TIMBRE
0,00	1 632 042 033,21	0,00	1 332 808 178,20	299 258 855,01	25000

REQUETE
SUIVI DE LA REQUETE
CONFIRMATION PAIEMENT
GENERATION SURSIS DE PAIEMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pais-Travail-Patrie
MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FINANCE
DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

YAOUNDE LE 31/01/2020

Référence Sursis: 0000056/2020

SURSIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L121 du Code Général des Impôts et suivant la requete N° 0000056/2020

La société:

Siège:

Numéro identifiant unique(NIU):

Régime: **REEL**

Ville: **YAOUNDE**

Lieu Dit:

Téléphone Fixe:

Téléphone Mobile:

beneficie d'un sursis de paiement de trente (30) jours à compter de la date de génération de la presente (31/01/2020) pour la dette ci-dessous:

REF AMR	PRINCIPAL	PENALITE	TOTAL
218DGEICCFN817	699 273 902	633 534 676	1 332 808 178
TOTAL	699 273 902	633 534 676	1 332 808 178

Direction Générale des Impôts
Directorate General of Taxation

© Mecure >

Date Edition: 31/01/2020 * 13:57:17

LE SUIVI EN LIGNE DE LA RÉCLAMATION CONTENTIEUSE



05

LE SUIVI EN LIGNE DE LA RÉCLAMATION CONTENTIEUSE

L'utilisateur peut :

- 1- avoir le détail (la phase, le montant en principal, pénalité de l'AMR) de sa requête en cliquant sur l'onglet «**REQUETE**» ;
- 2- suivre le niveau de traitement de sa demande en cliquant sur «**SUIVI DE LA REQUETE**» ;
- 3- visualiser les paiements qui ont déjà fait l'objet de télé compensation, et confirmer si la recette n'a pas déjà effectué la comptabilisation, afin de générer son sursis.

AO:
REQUETE CONTENTIEUSE (PHASE I)
M110500019442U

0000095-01-2020

DGI

Visualiser

1 SAISIE DU MONTANT CONTESTE

2 PAIEMENT DU MONTANT NON COI

3 DEPOT DE LA REQUETE

4 GENERATION LETTRE SURSIS

CONSULTATION ET EDITION

DETTES FISCALES	EMISSION AMR	PHASE 1			
		NON CONTESTE	MNT CONTESTE	PAIEMENT (NON CONTESTE + TIMBR)	TIMBRE
0,00	1 632 042 033,21	0,00	1 332 808 178,20	299 258 855,01	25000


REQUETE

SUIVI DE LA REQUETE

CONFIRMATION PAIEMENT

GENERATION SURSIS DE PAIEMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FINANCE
DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION
LARGE TAX PAYERS UNIT

INFORMATION SUR LA POSITION DE VOTRE REQUETE

Reference de la Requete N°:

La société:

Sigle:

Numéro Identifiant unique(NIU):

Régime: **REEL**

Ville: **YAOUNDE**


Lieu Dit:

Téléphone Fixe:


Téléphone Mobile:

LES ETAPES SUIVIES PAR VOTRE REQUETE

N°	OPERATION	DATE	OBSERVATIONS	PROCHAINE ETAPE
1	DEPOT DE LA REQUETE	01/04/2020	X	RECEPTION DE LA REQUETE
2	RECEPTION REQUETE	01/04/2020	Votre requete N° 0000122-02-2020 a été bien recue.Merci de conserver ce numero pour le suivi en ligne de votre dossier.	TRAITEMENT DU DOSSIER



© Mesure P



Date Edition: 01/04/2020 à 13:23:53

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES
CONTENTIEUSES
ET DU
SURSIS DE PAIEMENT

